

DEMANDE DE CHANGEMENT DE PRÉNOM

➔ POUR UN MAJEUR

Dépôt de la demande **par l'intéressé en personne**

POUR UN MAJEUR SOUS TUTELLE

Demande faite par son tuteur

Présence obligatoire du tuteur **ET** du majeur sous tutelle au dépôt de la demande

➔ POUR UN MINEUR

① POUR LES PLUS DE 13 ANS

Consentement **obligatoire** de l'enfant

Présence obligatoire du représentant légal **ET** de l'enfant au dépôt de la demande

① POUR LES MOINS DE 13 ANS

Dépôt de la demande par son représentant légal

L'imprimé de demande de changement de prénom à compléter et signer est à télécharger sur le site de la ville de Biarritz ou à retirer en mairie sur rendez-vous

DEPÔT DU DOSSIER SUR RENDEZ-VOUS

PRENDRE RENDEZ-VOUS PAR TÉLÉPHONE AU 05 59 41 54 25

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES DE TOUS LES DOCUMENTS SONT À PRÉSENTER OBLIGATOIREMENT AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER (SINON REFUS DU DOSSIER)



La demande peut être effectuée à la mairie du lieu de résidence ou du lieu de naissance

Le changement de prénom doit avoir un **intérêt légitime**

L'adjonction, la suppression ou la modification de l'ordre des prénoms peut également être demandée

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

Justificatif
d'identité
et de
résidence

ORIGINAL
+
PHOTOCOPIE

- Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- Une pièce d'identité en cours de validité de la personne concernée

Pour un mineur,

- pièce d'identité en cours de validité de l'enfant
- **et** pièce d'identité en cours de validité du ou des représentants légaux.

Pour un majeur sous tutelle,

- pièce d'identité en cours de validité **du majeur**
- **et** pièce d'identité en cours de validité du tuteur
- copie de la décision judiciaire désignant le tuteur

- un justificatif de domicile récent

Si vous habitez chez quelqu'un, cette personne doit vous fournir :

- **une attestation sur l'honneur** indiquant que vous résidez bien chez elle
- **et un justificatif de domicile récent à son nom**

Justificatif
de l'intérêt
légitime
de la
demande

L'intéressé devra remettre toute pièce justifiant de **l'intérêt légitime du changement de prénom.**

En fonction de votre situation, vous pouvez fournir :

→ **Enfance ou scolarité :**

Certificat d'accouchement, copie du carnet de santé, copie du livret de famille, copies des diplômes, etc...

→ **Vie professionnelle :**

Contrat de travail, attestation de collègue de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copies de courriels professionnels, bulletins de salaire, etc...

→ **Vie administrative :**

Copies de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition, justificatif de domicile, etc...

→ **Certificats médicaux** établissant de vos difficultés rencontrées par le port d'un prénom déterminé

Pièces à fournir en fonction de la situation

Pour mettre à jour l'ensemble des actes de l'Etat Civil, **suivant votre situation**, fournir :

- **la copie intégrale de :**
 - l'acte de naissance de l'époux ou du partenaire de Pacs
 - l'acte de naissance de chacun des enfants
 - l'acte de mariage

- **le livret de famille**

Procédure de décision

- ➔ La décision sera communiquée au demandeur dans un délai raisonnable, le cas échéant à l'issue d'une audition ultérieure

- ➔ Si l'officier de l'Etat Civil prend **une décision d'autorisation** de changement de prénom, le demandeur reçoit une copie de la décision

- ➔ Si l'officier de l'Etat Civil estime que **la demande ne revêt pas un intérêt légitime**, il saisit le procureur de la République pour décision et en informe le demandeur

- ➔ **Si le Procureur de la République s'oppose au changement de prénom**, le demandeur ou son représentant légal peut saisir le juge aux affaires familiales